

intérêts des grosses compagnies. Cela ne doit pas se répéter. Et je suis convaincu que cela ne se répètera pas, car les soldats qui sont revenus et ceux qui reviendront de la guerre se montreront plus sages que ceux qui sont revenus de la dernière guerre et ne se laisseront pas aussi facilement bernier.

Je ne parlerai pas davantage sur ce bill avant que nous en fassions l'étude en comité plénier. Je considère que cette mesure est une partie presque infinitésimale de l'œuvre qu'il faudra accomplir pour nous permettre de trouver une solution heureuse aux problèmes qui se présenteront à nous, en attendant d'apprendre à les régler.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): J'ai très peu d'observations à faire concernant ce bill. Il a été diversement qualifié par les honorables députés; l'honorable représentant de Weyburn (M. Douglas) a dit que c'était un geste en l'air; l'honorable député de Parry-Sound (M. Slaght), qui s'est chargé de lui faire la leçon, est d'avis qu'il s'agit d'une mesure de haute valeur. A mon avis, il ne faut ni le critiquer ni le louer outre mesure; ce n'est qu'un premier pas et on le regarde comme tel.

L'hon. M. MACKENZIE: Très bien!

L'hon. M. HANSON: Je crois que c'est juger équitablement la situation. Tous ceux qui ont suivi le débat sur ce bill conviendront qu'il est conforme à la promesse faite par l'ancien ministre du Travail en juin dernier lorsqu'il déposait un certain décret du conseil.

L'hon. M. MACKENZIE: Promesse faite à mon honorable ami.

L'hon. M. HANSON: Exactement. On nous avait promis, sans que je me rappelle à quel propos cette promesse est survenue, que ce décret serait suivi d'une loi présentée à cette session-ci, dans le but d'y donner suite; autant que je sache, le bill répond à cette promesse. Mais on se tromperait grandement en disant que c'est une mesure complète de réhabilitation pour l'ancien combattant qui se trouve sans emploi.

L'hon. M. MACKENZIE: Très bien!

L'hon. M. HANSON: Ce bill, de même que le décret qui lui sert de fondement, est la réplique exacte d'une mesure présentée au Parlement anglais; c'était tout simplement,—et je n'attache pas un sens dérogatoire à cet adjectif,—une mesure provisoire destinée à répondre à une nouvelle situation. Le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) et le ministre actuel du Travail (M. Mitchell) conviendront avec moi que dans l'ensemble, les employeurs ont collaboré magnifiquement avec le Gouvernement.

L'hon. M. MACKENZIE: Il ne nous est jamais arrivé d'avoir à appliquer le décret en ce qui concerne un seul employeur important de main-d'œuvre au Canada.

L'hon. M. HANSON: Je suis content que le ministre dise cela, car la situation en sera éclaircie d'autant; ses paroles confirment ce qui, à mon avis, était la vérité. Il se trouve peut-être un cas par ci par là où un patron ait refusé ou n'ait pas été capable de réintégrer un ancien combattant dans son emploi antérieur. Mais j'ai été heureux d'entendre le ministre déclarer que les cas ont été très rares où on l'a invité à se servir des pouvoirs coercitifs prévus par ce bill.

L'hon. M. MACKENZIE: Surtout dans le cas de municipalités et d'institutions, mais pas dans celui d'industries.

L'hon. M. HANSON: Voilà qui exonère entièrement l'industrie, bien que ce ne soit pas ce que j'ai réclamé. Mais si l'intention est ici d'assurer la réintégration générale de tous les membres de nos forces armées, je dois dire au ministre que l'insuffisance de la mesure est lamentable. Telle n'a jamais été l'intention, je crois, et le ministre ne s'attaque pas au fond du problème mais à l'un de ses moindres aspects. Il est libre, comme chacun de nous, de parler comme il entend, mais n'allons pas nous illusionner sur ce point.

M. MACDONALD (Brantford): C'est un aspect essentiel, cependant.

L'hon. M. HANSON: D'accord. Aussi, je ne condamne pas le principe du bill. Que l'honorable député ne se méprenne pas. Dans ses limites la mesure est bonne, bien que je doive prévenir le ministre,—et j'y reviendrai un peu plus tard,—que j'aurais le choix des échappatoires dans un procès intenté sous l'empire de cette mesure.

L'hon. M. MITCHELL: Il en serait de même pour tout autre bill: les avocats sont là pour cela.

L'hon. M. HANSON: L'admission est franche de la part du ministre. Je doute que les tribunaux soient jamais saisis d'un procès intenté en vertu de ce bill. J'espère que cela ne sera jamais nécessaire. Mais, en passant, qui intentera le procès? Le bill n'en dit absolument rien; la procédure n'est pas prévue. C'est une lacune. Peut-être ne devrais-je pas soulever ce détail en discutant le principe du projet de loi. Je le signale au ministre dès maintenant afin qu'il puisse nous renseigner plus tard sur l'intention du Gouvernement à ce sujet.